

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 19 décembre 2014.

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'université

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
du second degré

- Madame la Présidente de l'Université

- Mme la Directrice de l'E.N.S.C.I.

- M. le Directeur du C.R.D.P.

- Mme la Déléguée Académique à la Formation  
Continue

*(Pour Attribution)*

- Madame et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale de la

**CREUSE CORREZE HAUTE-VIENNE**

- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'Académie, inspecteurs pédagogiques régionaux  
*(Pour information)*

Division des personnels  
enseignants

**OBJET : Procédure d'enregistrement des candidatures à une promotion de corps  
des personnels enseignants : accès au corps des professeurs certifiés et des  
professeurs d'E.P.S. - Rentrée scolaire 2015 - 2016.**

**Référence :** Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°47 du 18 décembre 2014.

Note de service n° 2014-170 du 16 décembre 2014

Note de service n° 2014-173 du 16 décembre 2014

Affaire suivie par  
Catherine ROUMANIE  
05 55 11 42 16

Isabelle PORTE  
(05 55 11 42 04)

Références  
DP1/DP2/CR

Télécopie  
05 55 11 42 50

Mél

[catherine.roumanie@ac-limoges.fr](mailto:catherine.roumanie@ac-limoges.fr)

[isabelle.porte@ac-limoges.fr](mailto:isabelle.porte@ac-limoges.fr)

[ce.diper@ac-limoges.fr](mailto:ce.diper@ac-limoges.fr)

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

J'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, le calendrier et les modalités  
d'enregistrement des candidatures en ce qui concerne :

- l'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs certifiés (décret n° 72.581 du 4 juillet 1972 modifié)
- l'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs d'E.P.S. (décret n° 80.627 du 4 août 1980 modifié)

#### **I - SAISIE DES CANDIDATURES :**

Les candidatures devront être saisies uniquement par SIAP (système d'information et  
d'aide pour les promotions) accessible par internet à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid4315/vous-etes-affecte-academie.html>

**du mardi 6 janvier au mercredi 28 janvier 2015.**

Lors de la saisie le NUMEN sera demandé.

Aucune candidature ne sera acceptée hors délai.

## **II - ACCUSES DE RECEPTION ET PIECES JUSTIFICATIVES**

- les accusés de réception seront transmis le jeudi **29 janvier 2015** par courrier électronique dans les établissements qui devront les éditer et les remettre aux intéressés pour vérification et signature.
- les accusés de réception avec mention de votre avis et accompagnés des éventuelles pièces justificatives (copies des titres et diplômes) devront être retournés au Rectorat pour le jeudi **5 février 2015**.

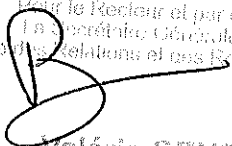
Tout avis défavorable doit être circonstancié et porté à la connaissance du candidat.

## **III - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les grilles individuelles de propositions de points et bonifications en ce qui concerne l'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs certifiés et des professeurs d'E.P.S. vous seront adressées par courrier électronique. Il vous appartiendra de les éditer, de les compléter et les transmettre au Rectorat (DIPER) avec les accusés de réception pour le **5 février 2015**.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations, le plus rapidement possible, à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Par le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale adjointe  
Direction des Relations et des Ressources Humaines



Valérie BENEZIT